



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 6 AOUT 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2019-088

INSTITUTION
D'UN ABATTEMENT SPECIAL
DE TAXE FONCIERE SUR LES
PROPRIETES BATIES EN FAVEUR
DES BOUTIQUES ET MAGASINS DE
MOINS DE 400M² SITUES HORS
D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 29 juillet 2019 et affichée le 29 juillet 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 09 AOUT 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi six août, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec), M. Daniel Vassinot (par M. Henry Hippolyte), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (17h12), M. Romuald Tanguy (17h50).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n° 2019-088

INSTITUTION D'UN ABATTEMENT SPECIAL DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES BOUTIQUES ET MAGASINS DE MOINS DE 400M² SITUES HORS D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1388 quinquies C du Code Général des Impôts relatif à la Taxe foncière sur les propriétés bâties - Base d'imposition - Abattements spéciaux - Boutiques et magasins situés hors d'un ensemble commercial et dont la surface principale est inférieure à 400 m²,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Politique éducative scolaire et associative » du 24 juillet 2019,

Vu le rapport présenté en séance du 6 août 2019 relatif à l'institution d'un abattement spécial de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des boutiques et magasins de moins de 400 m² situés hors d'un ensemble commercial,

Arrivée de Mme Valérie Auber à 17h12,

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'un abattement fiscal sur les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des magasins et boutiques dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial, à hauteur de :

- 15% en 2020,
- 10% en 2021,
- 5% en 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU